

Rôle de la séance publique du 05/03/2026 à 09h30**Président** : Monsieur WURTZ**Assesseurs** : Madame BAUER et Monsieur BERTHOU**Greffier** : Monsieur LORRAIN**RAPPORTEUR PUBLIC : M. MEISSE****01) N° 2300999** **RAPPORTEURE : Mme BAUER**

Demandeur	SOCIETE GALIMMO	Me MEILLARD
	SOCIETE SODITHIS	Me MEILLARD
Défendeur	COMMISSION NATIONALE D'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL	
	SOCIETE CODIC FARE	BIGNON LEBRAY

Les sociétés Galimmo et Sodithis demandent à la cour d'annuler l'autorisation née du silence gardé pendant quatre mois par la Commission national d'aménagement commercial sur leur recours dirigé contre la décision par laquelle la commission départementale d'aménagement commercial de Moselle a autorisé la société Codic Faré à créer deux cellules commerciales au sein d'un ensemble commercial à Farébersviller.

02) N° 2300195 **RAPPORTEURE : Mme BAUER**

Demandeur	SOCIETE AUCHAN SUPERMARCHE	WILHELM & ASSOCIES
Défendeur	COMMUNE DE FREYMING-MERLEBACH	SELARL RICHARD & LEHMANN
	SOCIETE INNOVATIS.FR	SELAS OLSZAK LEVY
	SOCIETE IMMALDI	SELAS OLSZAK LEVY
Autres parties	COMMISSION NATIONALE D'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL	

La société AUCHAN SUPERMARCHE demande à la cour d'annuler l'arrêté du 18 novembre 2022 par lequel le maire de la commune de Freyming-Merlebach a délivré à la société Innovatis.fr un permis de construire valant autorisation d'exploitation commerciale pour la création d'un ensemble commercial composé de deux magasins aux enseignes Aldi et Lidl.

RAPPORTEUR PUBLIC : M. MEISSE

03) N° 2401002 RAPPORTEUR : M. BERTHOU

Demandeur	COMMUNE DE FAVEROLLES ET COEMY	Me GIBAUD
Défendeur	SOCIETE SACRE DES VIGNES	SOCIETE D'AVOCATS ACG REIMS

La commune de Faverolles et Coëmy demande à la cour d'annuler le jugement n° 2200333 du 22 février 2024 du tribunal administratif de Châlons-en-Champagne qui annule l'arrêté du 29 novembre 2021 par lequel le maire a refusé de délivrer à la société Sacre des Vignes un permis de construire un hangar agricole.

04) N° 2400970 RAPPORTEUR : M. BERTHOU

Demandeur	Mme X	RAHOLA DELVAL CREUSAT ET ASSOCIES
Défendeur	RECTORAT DE L'ACADEMIE DE REIMS	

Mme X demande à la cour d'annuler le jugement n° 2201858 du 20 février 2024 du tribunal administratif de Châlons-en-Champagne qui rejette sa demande tendant à l'annulation de la décision du 8 juin 2022 par laquelle la directrice des services départementaux de l'éducation nationale des Ardennes a refusé d'imputer deux nouvelles pathologies à l'accident de service survenu le 17 décembre 2020.

05) N° 2401886 RAPPORTEUR : M. BERTHOU

Demandeur	SCI DU DOMAINE	CABINET WIRTZ ET PARTNERS
Défendeur	COMMUNE DE STILL	SELARL LE TEMPS DES DROITS

La SCI du Domaine demande à la cour d'annuler le jugement n° 2207558 du 16 mai 2024 du tribunal administratif de Strasbourg qui rejette sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 15 septembre 2022 par lequel le maire de la commune de Still a refusé de lui délivrer un permis de construire modificatif portant sur la réalisation d'un enrochement de stabilisation.

La Conseillère d'Etat,
Présidente
de la Cour administrative d'appel de Nancy,

Pascale ROUSSELLE

Rôle de la séance publique du 05/03/2026 à 10h45

Président : Monsieur WURTZ

Assesseurs : Madame BAUER et Monsieur BERTHOU

Greffier : Monsieur LORRAIN

RAPPORTEUR PUBLIC : M. MEISSE

01) N° 2300792 RAPPORTEUR : M. BERTHOU

Demandeur	SCI DOMAINE DE THANVILLE	Me SCHAEFFER
Défendeur	MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE DE LA BIODIVERSITE ET DES NEGOCIATIONS INTERNATIONALES	
Autres parties	DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES - ALSACE ET BAS-RHIN	

La SCI DOMAINE DE THANVILLE demande à la cour d'annuler le jugement n° 2008384 du 12 janvier 2023 du tribunal administratif de Strasbourg qui rejette sa demande tendant à l'annulation du titre de perception du 5 février 2018, émis par la préfète de la région Grand Est, en recouvrement de la redevance d'archéologie préventive.

02) N° 2400809 RAPPORTEUR : M. BERTHOU

Demandeur	SCI SHOMI	AARPI PMDB
Défendeur	COMMUNE DE BEBLENHEIM	AARPI LIBRAE AVOCATS

La SCI SHOMI demande à la cour d'annuler le jugement n° 2106902 du 1er février 2024 du tribunal administratif de Strasbourg qui rejette sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 17 mai 2021 par lequel le maire de la commune de Beblenheim s'est opposé à la déclaration préalable qu'elle avait déposée en vue de la rénovation d'un bâtiment existant, ensemble la décision du 9 août 2021 rejetant le recours gracieux formé contre cet arrêté.

03) N° 2400810 RAPPORTEUR : M. BERTHOU

Demandeur	Mme X	Me HAGER
Défendeur	COMMUNE DE KAYSERSBERG VIGNOLE	BCCL CABINET D'AVOCATS

Mme X demande à la cour d'annuler le jugement n° 2105577 du 1er février 2024 du tribunal administratif de Strasbourg qui rejette sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 16 mars 2021 par lequel le maire de la commune de Kaysersberg s'est opposé à la déclaration préalable qu'elle avait déposée en vue de la construction d'une piscine, ensemble la décision du 8 juin 2021 rejetant le recours gracieux formé contre cet arrêté.

RAPPORTEUR PUBLIC : M. MEISSE

04) N° 2300887 RAPPORTEURE : Mme BAUER

Demandeur	M. X	Me PICOCHÉ
Défendeur	COMMUNE DE BOUXIERES AUX BOIS	EPITOGES

M. X demande à la cour d'annuler le jugement n° 2100006-2100685 du tribunal administratif de Nancy du 7 février 2023 qui rejette les demandes de la SEP Frédéric Bontems Solaire tendant à l'annulation, d'une part, de la décision implicite par laquelle le maire de la commune de Bouxières-aux-Bois a refusé de lui délivrer une permission de voirie sollicitée le 12 septembre 2020 et, d'autre part, de la délibération du 25 juin 2020 par laquelle le conseil municipal de la commune de Bouxières-aux-Bois a refusé de lui accorder cette permission de voirie.

05) N° 2300888 RAPPORTEURE : Mme BAUER

Demandeur	M. X	Me PICOCHÉ
Défendeur	COMMUNE DE BOUXIERES AUX BOIS	EPITOGES

M. X demande à la cour d'annuler l'ordonnance n° 2202609 du magistrat désigné par le président du tribunal administratif de Nancy du 7 février 2023 qui rejette la demande de la SEP Frédéric Bontems Solaire tendant à l'annulation de l'arrêté du 18 juillet 2022 par lequel le maire de la commune de Bouxières-aux-Bois s'est opposé à la déclaration de travaux en vue de l'installation de 980 panneaux solaires photovoltaïques au lieu-dit Sous les Vignes sur le territoire de la commune.

06) N° 2300889 RAPPORTEURE : Mme BAUER

Demandeur	M. X	Me PICOCHÉ
Défendeur	MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE DE LA BIODIVERSITE ET DES NEGOCIATIONS INTERNATIONALES	

M. X demande à la cour d'annuler l'ordonnance n° 2103601 du magistrat désigné par le président du tribunal administratif de Nancy du 7 février 2023 qui rejette la demande de la SEP Frédéric Bontems Solaire tendant à l'annulation de l'arrêté du 20 octobre 2021 par lequel le préfet des Vosges s'est opposé à la déclaration préalable de travaux en vue de l'installation de 856 panneaux solaires photovoltaïques au sol sur un terrain situé lieu-dit Sous les Vignes à Bouxières-aux-Bois.

07) N° 2300891 RAPPORTEURE : Mme BAUER

Demandeur	M. X	Me PICOCHÉ
Défendeur	MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE DE LA BIODIVERSITE ET DES NEGOCIATIONS INTERNATIONALES	

M. X demande à la cour d'annuler l'ordonnance n° 2200715 du magistrat désigné par le président du tribunal administratif de Nancy du 7 février 2023 qui rejette la demande de la SEP Frédéric Bontems Solaire tendant à l'annulation de l'arrêté du 18 janvier 2022 par lequel le préfet des Vosges s'est opposé à la déclaration préalable de travaux en vue de l'installation de 856 panneaux solaires photovoltaïques au sol sur un terrain situé lieu-dit Sous les Vignes à Bouxières-aux-Bois.

La Conseillère d'Etat,
Présidente
de la Cour administrative d'appel de Nancy,

Pascale ROUSSELLE

Rôle de la séance publique du 05/03/2026 à 11h30

Président : Monsieur WURTZ
Assesseurs : Madame BAUER et Monsieur BERTHOU
Greffier : Monsieur LORRAIN

RAPPORTEUR PUBLIC : M. MEISSE

01) N° 2402397 RAPPORTEURE : Mme BAUER

Demandeur PREFECTURE DU TERRITOIRE DE BELFORT
Défendeur M. X MIGLIORE AVOCAT

Le préfet du Territoire de Belfort demande à la cour d'annuler le jugement n°2401541 du 23 août 2024 de la magistrate désignée par le président du tribunal administratif de Besançon qui annule son arrêté du 22 juillet 2024 par lequel il a refusé de délivrer un titre de séjour à M. X, a obligé celui-ci à quitter le territoire français sans délai, a fixé le pays de destination, lui a interdit le retour sur le territoire français pour une durée de un an et l'a assigné à résidence.

02) N° 2401071 RAPPORTEURE : Mme BAUER

Demandeur M. X Me GAFFURI
Défendeur PREFECTURE DE L'AUBE SCP D'AVOCATS G
 ANCELET & B ELIE

M. X demande à la cour d'annuler le jugement n° 2302535 du 28 mars 2024 du tribunal administratif de Châlons-en-Champagne qui rejette sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 5 octobre 2023 par lequel la préfète de l'Aube a refusé de lui délivrer un titre de séjour, l'a obligé à quitter le territoire français dans un délai de trente jours, a fixé le pays de destination et lui a interdit le retour sur le territoire français pour une durée de deux ans.

03) N° 2402352 RAPPORTEURE : Mme BAUER

Demandeur M. X Me GAFFURI
Défendeur PREFECTURE DE L'AUBE

M. X demande à la cour d'annuler le jugement n°2401902 du 14 août 2024 du tribunal administratif de Châlons-en-Champagne qui rejette sa demande tendant à l'annulation des arrêtés du 1er août 2024 par lesquels la préfète de l'Aube a prolongé son interdiction de retour sur le territoire français pour une durée de deux ans et l'a assigné à résidence dans le département de l'Aube pour une durée de 45 jours.

RAPPORTEUR PUBLIC : M. MEISSE

04) N° 2402257 RAPPORTEUR : M. BERTHOU

Demandeur	M. X	ABDELLI - ALVES
Défendeur	PREFECTURE DU JURA	

M. X demande à la cour d'annuler le jugement n°2400508 du 28 mai 2024 du tribunal administratif de Besançon qui rejette sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 16 janvier 2024 par lequel le préfet du Jura a refusé de lui délivrer un titre de séjour, l'a obligé à quitter le territoire français dans un délai de trente jours, a fixé le pays de destination et lui a interdit le retour sur le territoire français pour une durée de un an.

05) N° 2400340 RAPPORTEUSE : Mme BAUER

Demandeur	Mme X	Me MENGUS
Défendeur	PREFECTURE DE LA REGION GRAND EST	

Mme X demande à la cour d'annuler le jugement n° 2304298 du 10 octobre 2023 du tribunal administratif de Strasbourg qui rejette sa demande tendant à l'annulation de la décision du 7 novembre 2022 par laquelle la préfète du Bas-Rhin a refusé de lui délivrer un titre de séjour, l'a obligée à quitter le territoire français dans un délai de trente jours et a fixé le pays de destination.

06) N° 2402263 RAPPORTEUR : M. BERTHOU

Demandeur	M. X	Me THOMANN
Défendeur	PREFECTURE DE LA REGION GRAND EST	

M. X demande à la cour d'annuler le jugement n°2404744 du 18 juillet 2024 du magistrat désigné par le président du tribunal administratif de Strasbourg qui rejette sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 1^{er} juillet 2024 par lequel la préfète du Bas-Rhin a refusé de lui délivrer un titre de séjour, l'a obligé à quitter le territoire sans délai, a fixé le pays de destination et lui a interdit le retour sur le territoire français pour une durée de cinq ans.

07) N° 2402193 RAPPORTEUR : M. BERTHOU

Demandeur	M. X	Me AIRIAU
Défendeur	PREFECTURE DE LA REGION GRAND EST	

M. X demande à la cour d'annuler le jugement n° 2402787 du 18 juillet 2024 du tribunal administratif de Strasbourg qui rejette sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 27 mars 2024 par lequel la préfète du Bas-Rhin a refusé de lui délivrer un titre de séjour, l'a obligé à quitter le territoire français dans un délai de trente jours et a fixé le pays de destination.

08) N° 2402196 RAPPORTEUR : M. BERTHOU

Demandeur	M. X	Me AIRIAU
Défendeur	PREFECTURE DE LA REGION GRAND EST	

M. X demande à la cour d'annuler le jugement n° 2403498 du 18 juillet 2024 du tribunal administratif de Strasbourg qui rejette sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 22 avril 2024 par lequel la préfète du Bas-Rhin a refusé de lui délivrer un titre de séjour, l'a obligé à quitter le territoire français dans un délai de trente jours et a fixé le pays de destination.

09) N° 2402247 RAPPORTEUR : M. BERTHOU

Demandeur	Mme X	Me AIRIAU
Défendeur	PREFECTURE DU HAUT-RHIN	

Mme X demande à la cour d'annuler le jugement n° 2402920 du 22 juillet 2024 du tribunal administratif de Strasbourg qui rejette sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 23 avril 2024 par lequel le préfet du Haut-Rhin a refusé de lui délivrer un titre de séjour, l'a obligée à quitter le territoire français sans délai, a fixé le pays de destination et a interdit son retour sur le territoire français pour une durée de deux ans.

10) N° 2402429 RAPPORTEUR : M. BERTHOU

Demandeur	M. X	Me AIRIAU
Défendeur	PREFECTURE DU HAUT-RHIN	

M. X demande à la cour d'annuler le jugement n° 2403512 du 26 août 2024 du tribunal administratif de Strasbourg qui rejette sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 23 avril 2024 par lequel le préfet du Haut-Rhin a refusé de lui délivrer un titre de séjour, lui a fait obligation de quitter le territoire français dans un délai de trente jours et a fixé le pays de destination.

11) N° 2400027 RAPPORTEURE : Mme BAUER

Demandeur	M. X	Me AIRIAU
Défendeur	PREFECTURE DE LA REGION GRAND EST	

M. X demande à la cour d'annuler le jugement n°2303419 du 4 décembre 2023 en tant que, par celui-ci, la magistrate désignée par le président du tribunal administratif de Nancy a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 20 novembre 2023 par lequel la préfète du Bas-Rhin l'a obligé à quitter le territoire français sans délai, a fixé le pays de destination et lui a interdit le retour sur le territoire français pour une durée de trente-six mois.

La Conseillère d'Etat,
Présidente
de la Cour administrative d'appel de Nancy,

Pascale ROUSSELLE